Communiqué de presse *Diffusion seulement à partir du: 22.03.2022*

Adoption du Mémorandum européen sur les eaux souterraines à l'occasion de la journée mondiale de l'eau
La coalition européenne des distributeurs d'eau montre comment la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable à partir de nos précieuses ressources en eaux souterraines peut réussir

Les décideurs politiques doivent agir

Karlsruhe, 22.03.2022: C'est précisément à l'occasion de la journée mondiale de l'eau d'aujourd'hui, avec la devise „Nos eaux souterraines – le trésor invisible", que la coalition ERM a adopté le Mémorandum européen sur les eaux souterraines en vue de garantir un captage d'eau de qualité et en quantité suffisante pour les générations futures. Cette coalition se compose des communautés de distributeurs d'eau potable des principaux bassins hydrographiques européens – Danube, Elbe, Meuse, Escaut, Ruhr et Rhin – dans lesquels 188 millions d'habitants sont dépendants d'une eau potable propre. Les distributeurs d'eau potable soulignent que la ressource extrêmement importante en eau souterraine a besoin pas seulement d'une appréciation accrue, mais aussi d'une protection qualitative et quantitative intensive afin de garantir l'approvisionnement futur en eau potable.

Deux ans après la publication du Mémorandum européen pour la protection des cours d'eau (ERM), la coalition ERM complète désormais ses lignes directrices par la protection des eaux souterraines dans la région. Pour cela cinq demandes sont formulées. Le Mémorandum européen sur les eaux souterraines point vers des valeurs d'intervention donnant lieu à une action. Les valeurs d'intervention ont pour but d'établir un niveau de protection, non seulement dans l'optique d'une protection de la santé immédiate, mais aussi dans une optique spécifique de prévention par-delà les générations et dans le cadre de l'exigence générale de pureté de l'eau potable.

Prof. Dr. Matthias Maier, Président de l'Association internationale des sociétés d'eau du bassin rhénan, IAWR : „En plus d'une protection spéciale dans les zones de protection de l'eau potable, nous avons besoin de règles strictes pour l'approbation des substances. Les substances non naturelles qui sont persistantes (P), mobiles (M) ou susceptibles de nuire à la santé ou toxiques (T) représentent un risque particulier pour les eaux souterraines et un danger considérable pour l'approvisionnement en eau potable. Par conséquent, aucune substance ayant des propriétés PM/T ne doivent plus être autorisés. Leurs produits de dégradation et de transformation ne peuvent pas non plus avoir de propriétés PM/T.

Dr. Dirk Brinschwitz, représentant de l'AWE, l'Association des distributeurs d'eau potable du bassin hydrographique de l'Elbe rajoute: „Lorsque des substances ou des éléments nutritifs anthropogènes dépassant la valeur d'intervention sont mis en évidence, et que les pollueurs continuent leurs intrants, les décideurs politiques doivent reagir en mettant l'objet de restrictions d'utilisation et de taxes d'incitation sur les sources de rejet primaires. Si ces mesures ne donnent pas le résultat escompté, d'autres mesures adaptées (interdiction d'utilisation p. ex.) doivent être prises. Cependant, la condition préalable de base est d'abord un suivi efficace, qui n'est en aucun cas donné partout." En outre, le mémorandum souligne que la connaissance des données d'émission, en particulier de l'agriculture et de l'industrie, dans les bassins versants des usines d'extraction des eaux souterraines est d'une importance cruciale pour assurer l'approvisionnement en eau potable. Ces données d'émissions doivent être mises à la disposition des distributeurs d'eau potable de manière exhaustive et régulière.

Prof. Dr. Matthias Maier: „Surtout en période de changement climatique, les décideurs politiques sont appelés à assurer la protection nécessaire des ressources en eau potable. Cela s'applique en particulier à la révision de la directive européenne pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable, pour laquelle une première version de la Commission européenne est attendu demain, 23.3.2022.

Communiqué de presse *Diffusion seulement à partir du: 22.03.2022*

Personne de contact:

Wolfgang Deinlein IAWR Directeur général c/o Stadtwerke Karlsruhe GmbH +49 721 599 3202 deinlein@iawr.org https://en.iawr.org/	Christoph Preuß Attaché de presse ARW +49 221 178-3035 presse@rheinenergie.com www.arww.org
Walter Kling IAWD Président c/o Wiener Wasser walter.kling@wien.gv.at Tel. +431/59959 – 31002 www.iawd.at	Matthias Krüger AWE Représentant c/o Fernwasserversorgung Elbaue/Ostharz GmbH +49 3421 757-511 matthias.krueger@fwv-torgau.de www.awe-elbe.de
Gerard Stroomberg PhD Directeur RIWA-Rijn +31 6 3011 4547 stroomberg@riwa.org www.riwa-rijn.org	Ulrich Peterwitz Directeur général AWWR +49 209 708-274 ulrich.peterwitz@awwr.de www.awwr.de
Dr. Josef Klinger c/o TZW – DVGW-Technologie-zentrum Wasser (German Water Centre) +49 721 9678 111 awbr@tzw.de www.awbr.org	Maarten van der Ploeg Directeur RIWA-Maas +31 6 8334 3478 vanderploeg@riwa.org www.riwa-maas.org
Kathleen De Schepper c/o De Watergroep +32 499 58 34 80 kathleen.de.schepper@dewatergroep.be www.dewatergroep.be	